Tchad : Monitoring de protection P21

Rapport national annuel

Février – décembre 2023

© Photo - UNHCR

Sources de données:

CRT : Croix Rouge du Tchad
INTERSOS : INTERSOS
CIAUD : Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement
UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

CHIFFRES CLES

Interviews

144
Ménages

781
Informateurs clés

Incidents individuels

2191
Incidents de protection

Sommaire

I. Contexte 3

II. La protection générale : un environnement de protection menacé 4

1. *Les incidents de protection et la sécurité physique et bien-être* 4
2. *La situation de protection de l'enfant et de l'éducation* 6
3. *Les violences basées sur le genre et l'engagement communautaire* .. 7
4. *Les solutions d'intégration* 8

III. Les effets des menaces et les capacités et réponses face aux menaces 9

1. *Les effets des menaces* 9
2. *Les capacités et réponses face aux menaces* 9
3. *Les opportunités de solutions* 10

IV- Défis, gaps et recommandations 11

1. *Défis & gaps* 11
2. *Recommandations* 12
3. *Messages clés* 13

OUTILS ET METHODOLOGIE DE COLLECTE

Le Projet 21 est un dispositif de monitoring de protection inter-agence qui consiste en la collecte continue des perceptions des communautés sur l'évolution des risques et de leur environnement de protection auxquelles elles sont confrontées, à l'aide d'outils harmonisés à l'échelle régionale (questionnaires « ***ménages*** » et « ***informateurs clés*** »). Les formulaires « ***ménages*** » et « ***informateurs clés*** » portent sur sept thématiques assurant la centralité de la protection au travers de toutes ces thématiques qui sont abordés. L'année 2023 (août à décembre) a enregistré **un total de 1443 entretiens ménages et 781 entretiens informateurs clés**. Ces entretiens se sont déroulés dans onze (11) départements dont trois (03) à l'ouest dans la province du Lac, deux (02) au niveau de l'Est et quatre (04) départements au Sud du Tchad (voir la carte zone de collecte).

Au Lac la collecte a débuté en avril, tandis qu'au Sud et à l'Est, elle a débuté en août, à la suite du processus d'harmonisation des outils et de la méthodologie de collecte. A l'exception de la province du Lac où la collecte est assez représentative, le Sud et l'Est malgré les besoins de surveillance de la situation de protection ne restent pas assez couverts. Cette situation est due à l'étendue des zones de collecte qui nécessite un plus grand nombre de moniteurs et des moyens logistiques permettant leur déplacement.

Ce rapport est la combinaison des perceptions des communautés déplacées de force et communautés hôtes sur leur environnement de protection et les incidents individuels documentés et enregistrés ayant permis la gestion de cas individuels ou communautaire. Il n'exclut pas d'autre sources de données pouvant permettre d'éclairer sur la situation de protection afin de soutenir la programmation et le plaidoyer. Le formulaire des incidents de protection prend en compte l'ensemble des catégories de violations des droits de l'homme.

La collecte se fait avec des smartphones et à travers des entretiens tant à distance que sur le terrain.

Graphique 1: *Zones de collecte et Incidents individuels par province*

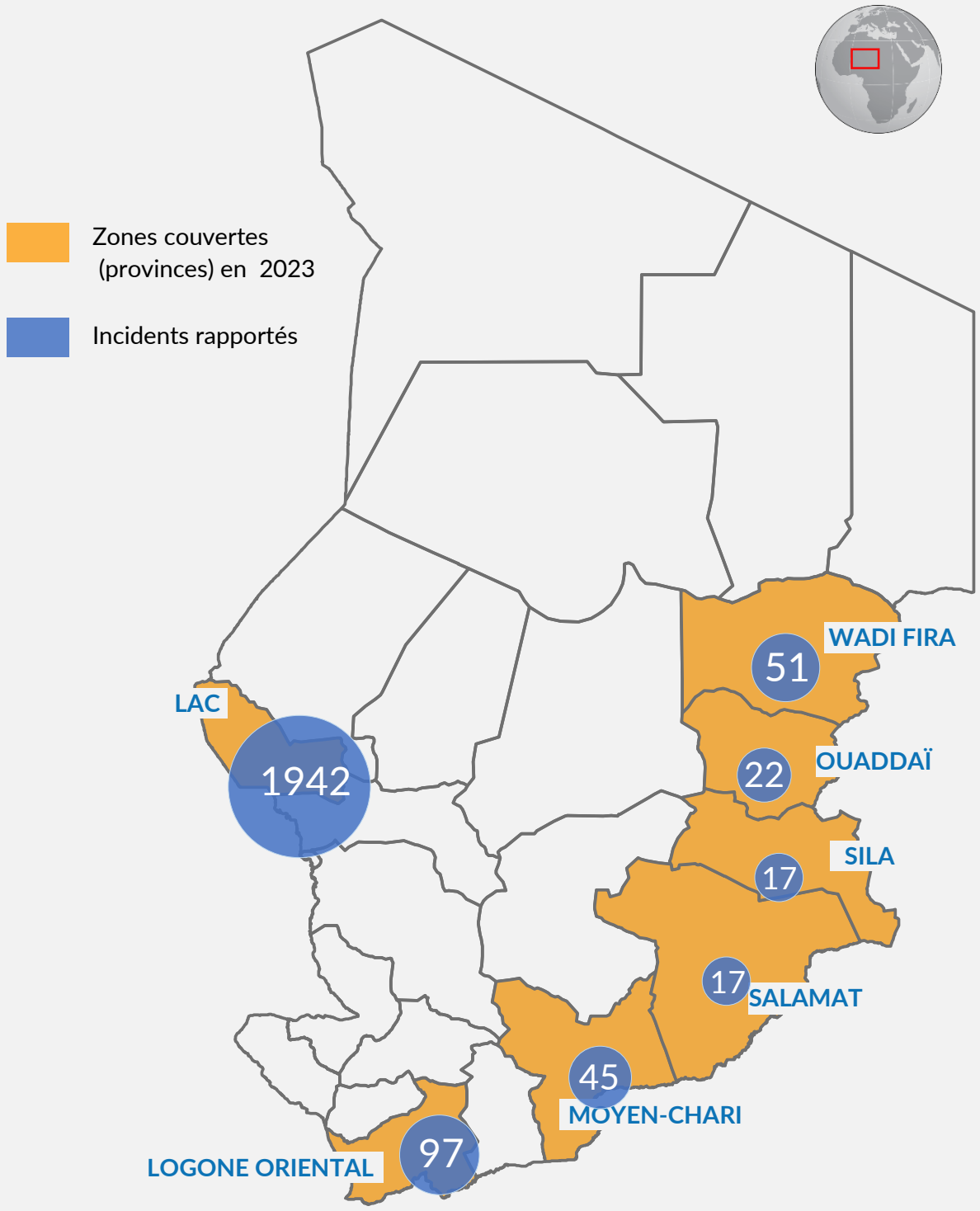

*Au regard de la cartographie **(graphique 1**) des incidents par province, l'on retiendrait de prime abord que la province du Lac est plus à risque que les autres. Il faut cependant nuancer en considérant que la collecte a débuté depuis le mois de février au Lac, avec une bonne couverture ; tandis que les autres provinces étaient sous-couvertes et la collecte y a débuté au mois d'août.*

I. Contexte

Le contexte de l'opération du Tchad reste marqué par une situation sécuritaire fragile aussi bien à l'intérieur du pays que dans les pays frontaliers. Cette fragilité est cristallisée par la crise politico-sécuritaire qui sévit actuellement au Soudan et qui a entrainé le déplacement forcé de plus de 500.000 personnes. Par ailleurs, dans la province du Lac la présence d'éléments des groupes armés non étatiques (GANE) et leur activisme, continuent d'accentuer la vulnérabilité des populations déplacées de force et leurs hôtes. En outre la suspension de la distribution des vivres pour les personnes déplacées internes du Lac a causé l'augmentation des actes de criminalité/banditisme.

Le Sud du Tchad a également accueilli plus de 124 178 réfugiés centrafricains au 31 décembre 2023. Les réfugiés sont en majorité de profil agriculteurs et une minorité est constituée d'éleveurs. Ainsi, au 31 décembre 2023, le Tchad comptait 1 422 322 personnes en déplacement forcé, réparties comme ci-après :

- 1 100 927 Réfugiés ;
- 4 924 Demandeurs d'Asile ;
- 215 928 Personnes Déplacées Internes ;
- 22 893 Retournés (Lac) ;
- 100 543 Retournés Tchadiens de la RCA et Nigeria[1].

Du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023, la population refugiée a doublé passant de 592 769 à 1 100 927. L'augmentation de la population réfugiée au Tchad s'explique principalement par les affrontements au Soudan ayant causé un déplacement massif de population vers le Tchad depuis le mois d'avril 2023.

Aussi, un important retour spontané des réfugiés camerounais vers leur pays d'origine a été constaté pendant le mois de décembre 2023. Leur nombre s'élevait à 2 044 personnes.

La population déplacée interne au Lac n'a pas subi de grands changements en termes de statistiques, 200 031 en décembre 2022 ; au 31 décembre 2023, elle est estimée à 215 928.
L'environnement de protection reste fragile en raison de nombreux déplacements forcés qui résultent d'une conjugaison de facteurs dont les crises politico-sécuritaires au Soudan et en République Centrafricaine ; de l'activisme des groupes armés non étatiques (GANE) et des opérations militaires contre ces groupes armés au Nigeria ; des conflits intercommunautaires dans l'extrême nord du Cameroun ainsi que, dans une moindre mesure, de la hausse de la criminalité observée de manière générale mais particulièrement dans la province du Lac.

L'année 2023 a été marquée par la crise soudanaise, avec son corollaire de déplacements forcés de populations fuyant les combats et conflits communautaires. C'est aussi 2 191 incidents de protection qui ont été documentés dont 1 150 cas de violations du droit à la vie et à l'intégrité physique soit 52%, 534 cas de violations du droit à la propriété, soit 24%, 326 cas de violations du droit à la liberté, soit 15%, 93 cas de violations graves contre les enfants soit 4% et 88 cas de violences psychologiques soit 4%. Les populations civiles constituent 43% des auteurs présumés contre 34% pour les éléments des groupes armés non étatiques tandis que les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) constituent 4% desdits auteurs présumés. En 2023, le monitoring de Protection a également permis d'interviewer 1 443 ménages et 781 informateurs clés entre les mois d'avril et de décembre qui estiment être en sécurité au Tchad malgré les cas de tensions intercommunautaires, d'activités criminelles, de violences physiques, etc.

[1] *Chiffres de PDI, Retournés (Lac), Retournés Tchadiens de la RCA et Nigeria : Sources OIM*

II. La protection générale : un environnement de protection menacé

1. *Les incidents de protection et la sécurité physique et bien-être*

L'environnement de protection durant l'année 2023 a été fragile au regard des types d'incidents de protection enregistrés avec une courbe ascendante de février à décembre. Au regard d'abord des types d'incidents, 532 cas d'agressions physiques, 335 cas d'enlèvements, 314 cas d'homicide/meurtre, 302 cas de coups et blessures ; tous ces incidents portent atteinte à la vie et à l'intégrité physique des populations en situation de déplacement forcé et les communautés hôtes. On note 497 cas de violations se rapportant à la propriété et aux biens de la population. Les incidents liés à la sécurité physique sont majoritaires comparativement aux violations ayant visé les biens et la propriété. ***(Graphique 3)***. Cette menace est perceptible également au regard des auteurs car il s'agit des membres de la communauté, des membres de la famille et les éléments des GANE. Ainsi donc que ce soit hors de la communauté comme en son sein, les populations sont à risque de violation de leurs droits.

Eu égard au lieu où les différents incidents surviennent, il est à retenir que la menace était présente partout : 47% dans les domiciles, 21% pendant les activités de pêche, 11% au champ, 4% au marché, hors du site 8%. Les femmes, au même titre que les hommes sont exposés comme le ressort le graphique (63% des victimes sont de sexe masculin, 37% sont de sexe féminin et 12% sont des mineurs).

Graphique 2 : *Incidents par âge et genre*

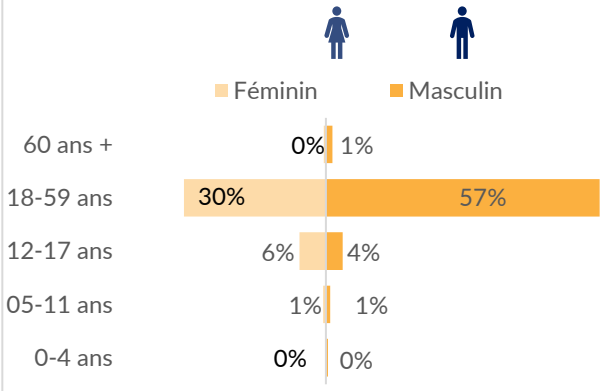

Graphique 3: *Types d'incidents individuels*

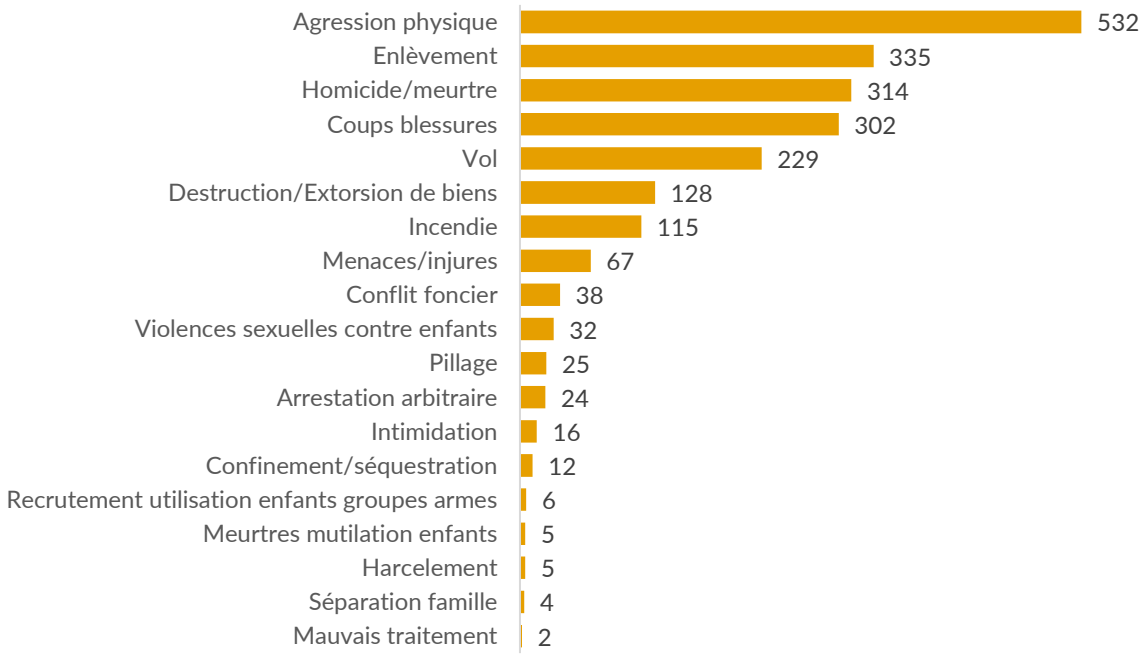

Ces faits justifient que 78% des personnes interviewées se sentent en insécurité contre seulement 22%.

Les raisons évoquées sont le fait des tensions intercommunautaires, d'activités criminelles, de violences physiques, d'attaques et menaces contre la population (***graphique 4)***.

Graphique 4: *Raisons du sentiment d'insécurité*

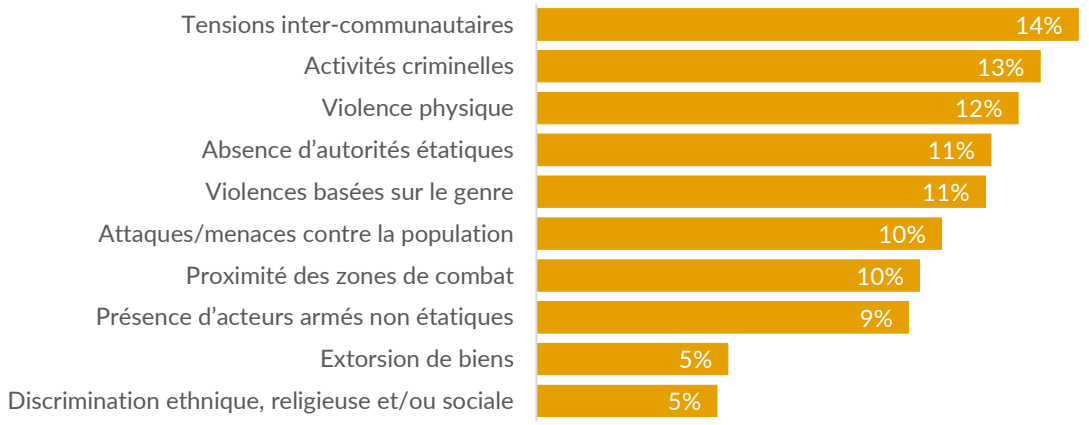

Sur la question de la documentation qui est un élément clé de la protection, ce sont 58% des personnes interviewées qui soutiennent être en possession de documents individuels en septembre, contre 65% à la fin de l'année. Les personnes qui ne possèdent aucun document évoquent les principales raisons suivantes : l'éloignement de leur zone au lieu administratifs (36%), l'ignorance des procédures (23%), demande de paiement au-delà des frais (9%).

En somme, la distance et l'ignorance des procédures sont les principales causes du manque de documents individuels car elles constituent 59% des raisons évoquées. L'analyse des raisons évoquées fait ressortir deux éléments essentiels : la première est que les partenaires peuvent conjuguer leurs efforts pour les sensibilisations sur l'utilité des documents d'identité, les procédures pour les avoir ; mais les raisons comme la distance du lieu relèvent de la responsabilité des autorités administratives qui décident des infrastructures à mettre en place. Les sensibilisations doivent donc se poursuivre pour assurer un meilleur accès à la documentation.

Graphique 5: *Raisons de non-possession de documents*

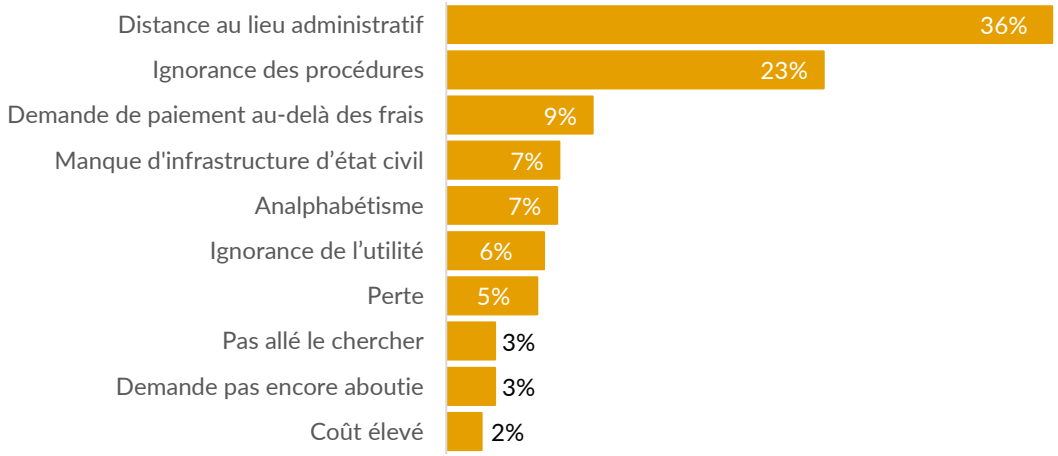

2. *La situation de protection de l'enfant et de l'éducation*

La situation de protection de l'enfant ne saurait être présentée sans faire référence à l'éducation, l'école étant le milieu privilégié d'épanouissement social de l'enfant. Les nombreux mouvements de populations ont entraîné des séparations d'enfants d'avec leurs parents/familles. En effet, 50% des personnes interviewées affirment qu'il existe des enfants non accompagnés et séparés au sein de leur communauté. Et ces enfants qu'ils soient séparés, ou non accompagnés sont exposés à des incidents selon les personnes enquêtées. Sur la question des incidents touchant les enfants dans la communauté, 14% affirment que les enfants sont plus exposés au mariage, suivi des violences domestiques (14%), du travail des enfants et de la mendicité (10%), les agressions physiques et la délinquance juvénile (9%). De ce qui précède, l'environnement de protection des enfants est menacé, non seulement en raison des incidents auxquels ils sont exposés mais aussi par le fait que 56% des enfants présents et en âge d'aller à l'école n'y vont pas. L'un explique l'autre car si les enfants ne vont pas à l'école, généralement, ils sont exposés au mariage, aux violences domestiques, au travail dangereux et à la mendicité.

Graphique 6: *Incidents touchant les enfants dans la communauté*

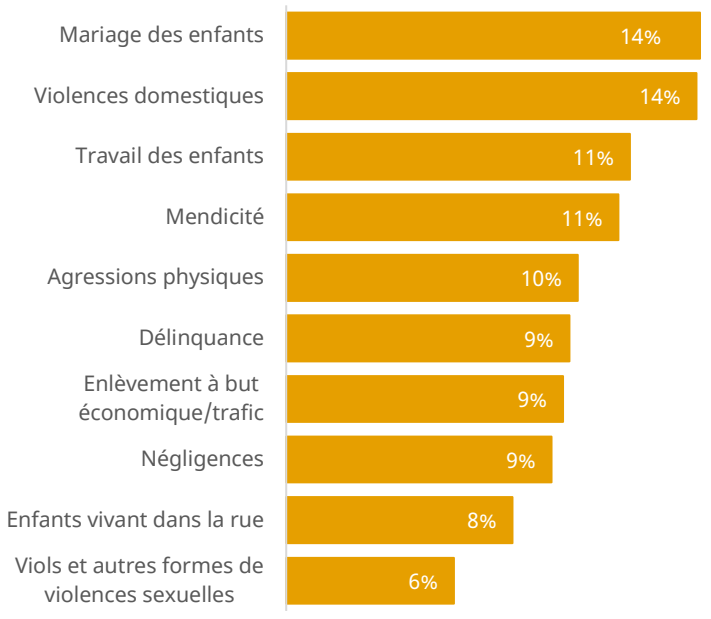

Les données collectées indiquent que les raisons principales évoquées sont le manque de ressources financières pour couvrir les frais de scolarité (32%), la distance (30%), la participation des enfants aux travaux domestiques (7%), et la déscolarisation prolongée en raison de conflit. La sécurité de l'environnement scolaire étant un élément que nous suivons également, les perceptions des familles recueillies sur la question révèle que 47% estiment que la sécurité à l'école est assurée tandis que 41% affirment le contraire.

Sur la disponibilité des services pour la prise en charge des enfants, 27% estiment qu'il n'y pas de service disponible pour les enfants. Les services disponibles cités sont le service médical, d'hygiène (eau, latrine), la sécurité, et l'assistance psychosociale . Les sensibilisations sur les services disponibles pour les enfants seront une des actions à recommander aux organisations offrant lesdits services.

3. *Les violences basées sur le genre et l'engagement communautaire*

Bien que le monitoring des incidents de protection n'ait pas collecté d'informations sur les cas de Violences Basées sur le Genre (VBG), le monitoring P21 s'est attelé à capter les perceptions des communautés sur les VBG dans leur communauté. Certains endroits sont considérés dangereux dans la communauté c'est-à-dire qu'ils présentent un risque d'incidents de protection. En effet, pour 73% des personnes interviewées le fait de s'éloigner de la communauté comporte un risque, tout comme aller chercher du bois ou de l'eau, aller aux champs. En dépit de ces risques, les femmes et les filles sont obligées d'être en activité pour soutenir leur famille, , les activités telles que la recherche de bois/de l'eau, les activités champêtres, les activités de commerce sont leurs principales occupations pour soutenir les foyers au risque d'être encore plus vulnérables et exposées aux risques de stratégies d'adaptation négatives.

Graphique 7: *Type de violence subie*

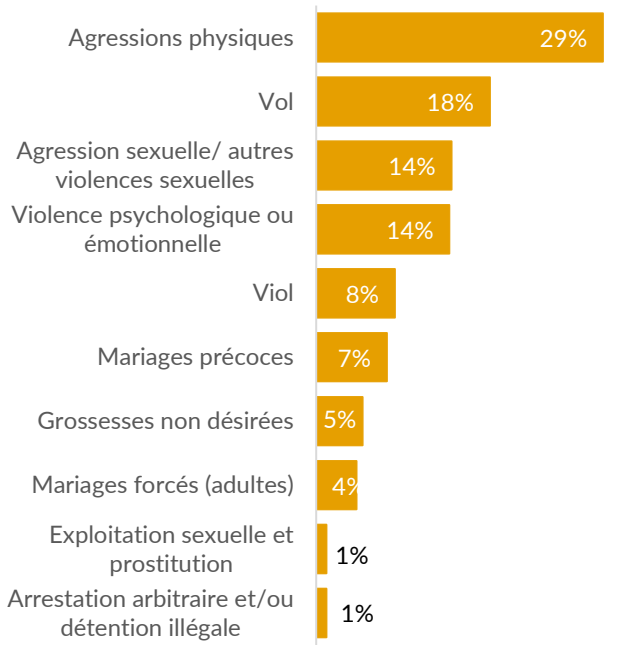

En ce qui concerne les violences subies, les principales sont les agressions physiques, les vols, les violences émotionnelles, les agressions sexuelles et les cas de viols. Les activités de collecte de données en lien avec les incidents individuels révèlent un total de 532 cas de violences physiques. Les mécanismes de soutien aux VBG pour les communautés se résument aux membres de leur famille (32%), les dirigeants et représentants des communautés (14%), les amis et voisins. Cela dénote de l'importance de la communauté et de ses leaders pour les personnes interviewées. Une implication des autorités et des acteurs humanitaires dans ce soutien nécessaire est à encourager. Cette position est renforcée par les résultats de leur réponse à la question du canal d'information préférée.

Concernant les informations sur les services disponibles, 20% des personnes interrogées affirment ne pas être informées sur l'existence des services disponibles dans la communauté. En revanche, 17% sont informées sur les questions de VBG, 13% sur la cohabitation pacifique, 11% sur les services de protection des enfants, 11% sur les services de base. Relativement aux informations préférées que les communautés veulent recevoir, il s'agit des modalités d'assistance (19%), des services d'assistance (18%), de l'accès à l'éducation (14%), des modalités de distributions de l'assistance (11%). Cela montre l'écart entre les informations que la communauté attend et celles qu'elle reçoit. Sur leur canal d'information préféré, 68% des personnes interviewées ont opté pour leurs leaders communautaires, 11% pour les acteurs présents à savoir les ONG et agences, 10% pour les structures et acteurs communautaires et 5% pour les autorités locales. Ces données de perceptions nous amènent à nous interroger sur les motifs d'une telle préférence qui pourrait s'expliquer d'un côté par la proximité entre les leaders et leurs communautés et de l'autre par les défis d'accessibilité des services. En tout état

de cause, le renforcement de capacités des leaders communautaires, le renforcement de la protection à base communautaire doivent demeurer des activités prioritaires.

Sur l'existence de moyens de communication pour leurs plaintes et suggestions, les personnes ont cité les types ci-après :

- Les leaders communautaires
- Les structures et acteurs communautaires
- Les acteurs en présence (ONG, UN)
- Les gestionnaires de sites
- Les autorités locales

Les médias audiovisuels sont très peu utilisés. Cela peut s'expliquer également par la forte population analphabète qui préfèrent les moyens oraux que les médias.

Graphique 8: *Type de moyens de communication*

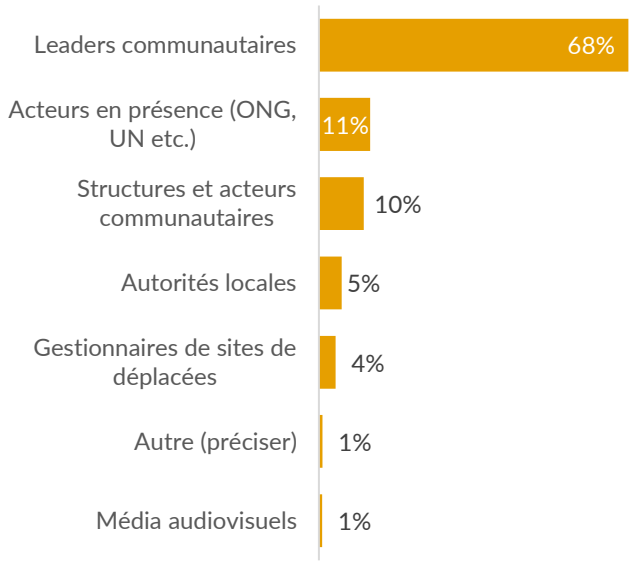

4. *Les solutions d'intégration*

Pour mémoire, la majorité des personnes interviewées sont des personnes déplacées de force et les communautés hôtes constituent la majorité des personnes ayant été victimes des incidents individuels. Ayant enregistré les conflits communautaires et fonciers, il est opportun d'interroger sur les questions d'intégration dans la communauté d'accueil pour les perspectives de solutions. Sur le sentiment d'intégration, 73% des personnes interrogées affirment se sentir bien intégrées dans la communauté d'accueil, contre 11% qui affirment le contraire et 16% qui ont opté pour le choix de ne pas répondre. Les 11% qui ne se sentent pas intégrées évoquent les raisons liées aux tensions communautaires (36%), la discrimination ethnique ou religieuse (24%), des tensions pour l'accès aux ressources 23%. Toujours dans le cadre de l'intégration, les communautés ont exprimé leurs priorités en termes d'assistance. Il s'agit de l'appui économique (57%), suivi de 21% ayant exprimé un besoin pour les activités génératrices de revenus (AGR). Par ailleurs, trois autres types de besoins ont été exprimés : il s'agit de l'appui sanitaire, l'appui en abri et logement et l'appui scolaire.

Graphique 9: *Sentiment d'intégration dans la communauté d'accueil*

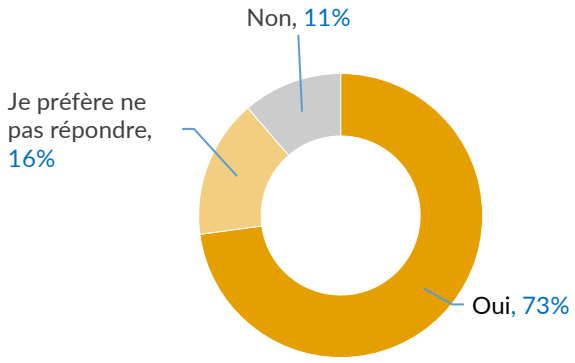

Les communautés sollicitent des AGR pour renforcer leur autonomie dans un contexte de réduction des ressources financières.

En outre, sur la question de l'accès aux soins de santé, 63% affirment qu'elles n'ont pas accès aux soins de santé. Les raisons évoquées sont l'inexistence de centre de santé (37%), les longues distances (28%), les couts élevés des soins (21%), le manque de médicaments (7%), le manque

d'équipements et de personnels (7%). Les problèmes d'inexistence des centres de santé et ceux liés à la longue distance sont en partie réglés au niveau de la province du Lac par les cliniques mobiles qui effectuent une fois par semaine des visites dans les sites et villages. Cependant, les communautés pensent que les médicaments qui leur sont donnés ne sont pas toujours conformes. Il faut donc encourager le plaidoyer pour le maintien des cliniques mobiles qui apportent un appui à la question sanitaire et étudier de près la nature des médicaments mis à la disposition des patients.

Eu égard aux problèmes de tensions et conflits communautaires ressortis, les solutions d'intégration doivent comporter le volet sensibilisation à la cohabitation pacifique entre les communautés.

III. Les effets des menaces et les capacités et réponses face aux menaces

1. *Les effets des menaces*

La fragilité de l'environnement de protection accentue la vulnérabilité des populations affectées. En effet, comme mentionné plus haut, 47% des incidents enregistrés ont été commis au domicile et 39% commis lors d'activités génératrices de revenus (pêche, champ, marché), en brousse ou à l'école. Ainsi donc à l'intérieur comme à l'extérieur des ménages, la menace est présente. Cette vulnérabilité est plus criarde dans la province du Lac ou la réduction des ressources financières dans le contexte de déplacement prolongé a conduit à la suspension des assistances en vivres. Dans cette province 43% des incidents documentés ont été commis par les membres de la communauté et autres civils d'une part, 34% par les GANE qui ont font des incursions régulières dans les domiciles créant la psychose au sein des ménages. Du fait de cette situation délicate, les communautés ne peuvent vaquer à leurs occupations économiques en toute quiétude. Les personnes affectées sont en majorité des hommes dont 57% dont l'âge varie entre 18 et 59 ans et 1% ayant plus de 60 ans. C'est donc la tranche d'âge en activité qui est la plus visée. Quant aux femmes, elles constituent 36% des victimes dont 7% sont des mineurs (entre 5 et 17 ans). Les femmes et les filles sont toutes les deux exposées aux risques de protection, cependant ces risques n'émanent pas seulement des groupes armés non étatiques ; les menaces proviennent également des membres de la communauté et autres civils tout comme des membres de la famille. La population la plus touchée est la population hôte avec 1010 victimes contre 896 personnes déplacées internes, suivi des demandeurs d'asile des réfugiés. C'est au total 2191 incidents qui ont été enregistrés.

Cette menace est aussi issue des Forces de Défense et Sécurité (4%) ; leur appui en renforcement de capacités doit également être une activité continue.

2. *Les capacités et réponses face aux menaces*

Sur l'ensemble des 2191 incidents de protection enregistrés, 68% des victimes ont bénéficié d'un référencement. Les différents types de référencement sont la charge médicale (65%), la prise en charge psychologique (14%), l'assistance sécuritaire (12%), l'assistance juridique (6%) et l'assistance en abris et socio-économique (1%). Cette hausse de la prise en charge médicale pourrait s'expliquer par le fait que le plus grand nombre d'incidents porte sur l'atteinte à l'intégrité physique (agressions, coups et blessures…) ce qui nécessite une réponse médicale d'urgence. La prise en charge socio-économique et en abris présente ce taux faible en raison de la faible capacité des acteurs sur le terrain.

En termes de réponses, il convient de prendre en compte la Réponse Rapide Multisectorielle (RRM) au niveau de la province du Lac qui constitue la grande majorité des interventions humanitaires car les réponses post-RRM sont difficiles.

Graphique 10: *Mécanismes de soutien VBG*

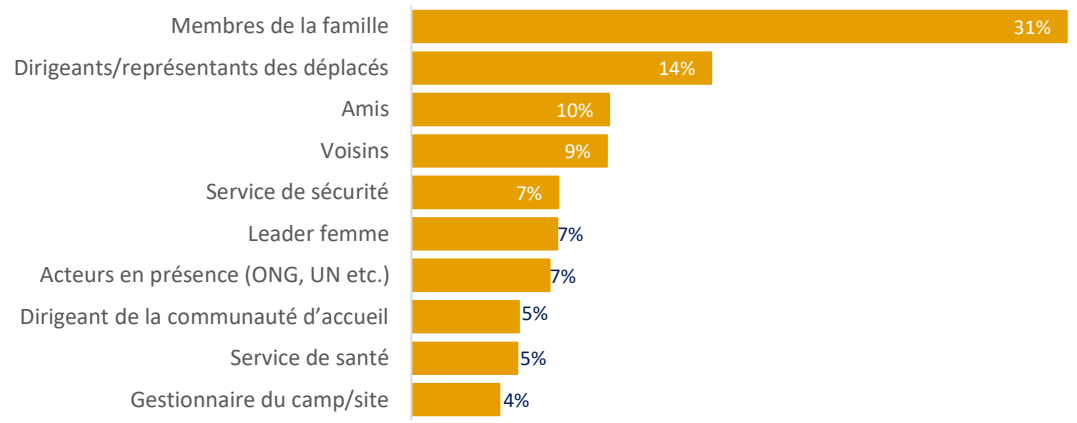

Les personnes déplacées dans la province du Lac n'hésitent pas à aller vers d'autres zones ou sites pour bénéficier d'une assistance de la part des acteurs de la RRM ce qui montre que la réponse humanitaire influence les mouvements des populations. Cette situation témoigne non seulement de la vulnérabilité des populations, mais aussi de leur dépendance vis à vis l'assistance humanitaire.

Pour la réponse aux violences basées sur le genre, selon les communautés interrogées, les membres de la famille constituent le premier mécanisme de soutien. **C'est un autre indicateur qui montre que le renforcement des structures communautaires et des leaders communautaires est une réponse aux problèmes de protection**.

En effet, les résultats nous indiquent que la communauté compte sur elle-même et dispose de capacité de réponse pour faire face aux menaces.

En matière de sécurité alimentaire, les communautés ont relevé les stratégies qu'elles ont développé qui consistent d'abord à consommer des aliments moins chers (même si cela peut mettre leur santé en danger), il s'agit de 25% des interviewés. Ensuite la stratégie consiste à réduire le nombre de repas par jour, et malheureusement cette réduction de repas par les ménages concerne aussi bien les enfants que les adultes, sans tenir compte des besoins spécifiques pouvant exister. Il existe également les emprunts ou l'aide (22%), pour ne citer que ceux-là.

3. Les opportunités de solutions

Face à cette situation fragile de l'environnement de protection les opportunités de solutions sont importantes en ce sens qu'elles contribuent à la résilience des populations affectées.

D'abord au regard des possibilités de réponses au niveau des communautés, il y a l'accès à la terre qui peut se faire par don (26%), par location (18%), prêt (18%), partage de la récolte (15%). Cette facilité d'accès à la terre est une bonne opportunité pour les activités de construction d'abris comme celles agricoles.

A la préoccupation de recueillir les avis des communautés sur les solutions pour faire face à l'insécurité alimentaire, les solutions proposées par les ménages portent sur l'assistance et le renforcement des activités génératrices de revenus.

En effet, 20% proposent la distribution de vivres, tandis que le reste suggère des activités génératrices de revenus. Il s'agit de diverses activités comme la distribution de semences, des outils, d'intrants de pêche, la formation à l'agriculture hors sol. Un autre point qui demeure important est la sécurisation des zones de pêches et agricoles pour mener lesdites activités. Cette proposition de la sécurisation des zones de pêches, de champs/pâturages se justifie par le nombre d'incidents dont les populations sont victimes en allant mener ces activités ; le suivi des incidents de protection montre que 39% des incidents ont lieu dans les zones de pêches, dans les champs et au marché.

Un besoin en matière de logement a aussi été exprimé. Il s'agit de l'assistance en construction, de maison, la réhabilitation de maisons, etc.

IV- Défis, gaps et recommandations

1. *Défis & gaps*

Les difficultés d'accès en raison de l'insuffisance des moniteurs et de moyens logistiques ont contribué à la faiblesse des données collectées mais aussi à celle du mécanisme communautaire. Nonobstant ces éléments qui pourront s'améliorer, il est à noter que l'environnement de protection des populations comporte des risques de protection eu égard au résultat de la collecte.

Le premier défi est celui du renforcement de la collecte de données pour avoir autant de données au Sud qu'à l'Est. En effet, il existe un grand écart entre le nombre d'incidents collectés au Lac et ceux à l'Est et au Sud qui sont de vastes zones à risques dans lesquelles la surveillance rapprochée de la situation de protection présente un réel intérêt.

Le deuxième défi est l'appropriation des outils harmonisés de monitoring qui constitue une opportunité pour avoir une meilleure lecture de la situation de protection ; la collaboration avec d'autres sources de données et autres acteurs pourrait améliorer le système de gestion de l'information au Tchad.

La faible capacité de réponse est également un défi car si la collecte de données/informations n'est pas suivie d'une réelle capacité de réponse, elle risque d'accentuer la vulnérabilité des populations. La mise à jour de la cartographie des services et la visibilité des services manquants pourront alors faire l'objet de plaidoyer eu égard aux besoins de protection qui pourraient être récurrents.

Les activités de sensibilisation sur le monitoring de protection, ses objectifs et ses résultats devraient également être continus et s'inscrire dans les activités de protection à base communautaire. La mise en place d'un mécanisme renforcé de réseaux communautaires permettra de palier le nombre insuffisant de moniteurs.

2. *Recommandations*

Domaines	Recommandations	Acteurs de suivi	Niveau d'urgence
Documentation	- Poursuivre les sensibilisations sur la documentation et soutenir le projet de prévention et de lutte contre l'apatridie mis en œuvre par l'ANATS avec le soutien de l'UNHCR ; - Adopter une stratégie de communication/Sensibilisation sur l'importance de la documentation et des procédures en vigueur	- Acteurs de protection Cluster protection - Autorités locales	Moyen
Protection de l'enfant	- Prioriser les activités de prévention pour la protection de l'enfant, dont l'importance sur la scolarisation des enfants	- Acteurs de protection y compris le domaine de responsabilité Protection de l'Enfant	Elevé
VBG	- Renforcer la protection à base communautaire pour éviter les stratégies d'adaptation négatives	- Acteurs de protection et le domaine de responsabilité VBG	Elevé
Protection à base communautaire	- Evaluer les structures communautaires mis en place pour une revue de la stratégie et plus d'efficacité	- Autorités locales, Acteurs de protection et cluster protection	Elevé
Solutions	- Inscrire les activités d'assistance dans le cadre du nexus pour réduire la dépendance à l'aide humanitaire et mener des réflexions sur la mise en œuvre du RRM	- Les acteurs de développement et humanitaires	Elevé

3. *Messages clés*

- Poursuivre le plaidoyer auprès de l'Etat pour renforcer la protection des civils dans les différentes provinces impactées par le déplacement forcé à travers le renforcement des services étatiques (ressources humaines, matérielles et logistiques, etc.), notamment les services judiciaires, la Protection civile, les centres sociaux et les délégations provinciales et départementales des zones fortement impactées par les crises humanitaires.
- Mobiliser les ressources financières afin de poursuivre le renforcement ou la mise en place des Centres Intégrés de Services Multisectoriels (CISM) pour renforcer l'offre de services VBG de qualité.
- Poursuivre le plaidoyer pour le rapprochement et le renforcement des services d'état civil (ANATS) pour améliorer la délivrance des actes de naissance aux enfants et des cartes d'identité aux adultes et continuer à sensibiliser les populations sur leur importance.
- Rechercher des partenariats stratégiques au niveau global, régional pour la gestion politique et durable de la crise du Soudan, dont les effets fragilisent les efforts de recherche des solutions pour les personnes déplacées de force au Tchad.

Contact	Dossou Patrice Ahouansou, *Deputy Representative (Protection)*, ahouanso@unhcr.org Odo Essi Elodie, *Associate Protection Officer*, odo@unhcr.org Armand N'DRI, *Associate Information Management Officer*, ndri@unhcr.org